

DÉPARTEMENT DU RHONE

-----  
**MAIRIE**

DE

**SAINT-NIZIER-D'AZERGUES**

69870



E-mail : [mairie@stnizierdazergues.fr](mailto:mairie@stnizierdazergues.fr)

Téléphone : 04.74.02.00.44

Fax : 04.74.02.03.47

## PV du Conseil Municipal du mercredi 6 Mars 2024

Présents : Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, Christine VIGNE, Myriam VOLAY, Chantal JOMARD, Adjointes, Fabien AUGAY, Gilles DESCOMBES, Guillaume GAUTHIER, Bernard GROS, Roland PICCETTO, Christelle VERNE,

Excusés : Grégory PEGUY, Alexis POTHIER.

Secrétaire de séance : Guillaume GAUTHIER

Pouvoir : Grégory PEGUY à Christine VIGNE

Alain DEQUEVAUVILLER, Maire, ouvre la séance à 20h30

### **1. Approbation du procès-verbal - Séance du 7 Février 2024:**

Quelques corrections sur la forme sont apportées, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité

### **2. Revalorisation de cinq points de l'indice majoré au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 l'indice brut de la fonction publique (indice1027) servant de base de calcul des indemnités de fonction est revalorisé du fait de l'attribution de cinq points à son indice majoré faisant passer ce dernier à 835 (contre 830 auparavant) soit une augmentation de 0.6%.

Cette revalorisation peut selon les termes de la délibération indemnitaire actuelle, se répercuter automatiquement sur le montant des indemnités de fonction versées aux élus municipaux, ou faire l'objet d'une nouvelle délibération.

Compte tenu de la rédaction de la délibération mentionnant le montant en euros des indemnités il y a lieu de délibérer à nouveau suite à cette revalorisation afin de ne plus inscrire le montant des indemnités.

### **3. Vote du Compte Administratif 2023**

Le Compte Administratif 2023 est validé à l'unanimité

### **4. Approbation du Compte de Gestion 2023**

Le Compte de Gestion 2023 est approuvé à l'unanimité

### **5. Vote des taux d'imposition 2024**

Il est décidé une augmentation de 1% sur taux d'imposition 2024.

- Taxes foncières sur les propriétés bâties : .....23.01 %
- Taxes foncières sur les propriétés non bâties : .....22.85 %
- Taxes d'habitation sur les résidences secondaires : .....8.01%

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

## **6. SYDER Charges dues au titre de l'année 2024**

Le montant global mis en recouvrement pour 2024 est de 24 481.10€. Il est décidé à l'unanimité de fiscaliser cette somme à 50%.

## **7. Arrêt du prix de la mise en vente de deux logements communaux**

Lors de la précédente réunion du Conseil Municipal il a été décidé de vendre deux logements communaux, les prix de la mise en vente sont arrêtés comme suit :

Logement les Myrtilles : 50 000€ Frais d'agence inclus

Logement les 3 tilleuls : 75 000€ Frais d'agence Inclus

## **8. Retrait de la délibération n° 46-2023 Autorisation du maire à engager ¼ des dépenses du BP avant le vote du BP N+1**

Après avoir eu plus d'information de la trésorerie sur la délibération du ¼, il s'avère que celle-ci n'est pas nécessaire elle est donc annulée.

## **Questions et informations diverses**

### ➤ **Collectif Misarchy**

En compensation de la mise à disposition par la commune d'un local communal, le collectif Misarchy organisera courant 2024 en concert sur la commune. Chantal JOMARD va en informer le Comité des fêtes afin d'organiser au mieux cet événement.

### ➤ **Employé Municipal / Arrêt maladie**

Le Conseil Municipal est informé de l'arrêt maladie d'un l'employé des services techniques.

### ➤ **Commerce au Cœur du Village**

Le Maire informe le Conseil Municipal des différentes visites faites et à venir dans le cadre de la vente du fonds de commerce.

### ➤ **Complexe scolaire**

M. le Maire échange avec le Conseil Municipal du choix des différents équipements du complexe scolaire. Couleur du mobilier et équipement en général

4

### ➤ **Antenne ORANGE**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le dépôt du mémoire en défense au Tribunal Administratif de Lyon fait par Maître Aldo SEVINO le 14 février 2024.

La séance est levée à 21h40

La prochaine séance aura lieu le **mardi** 9 avril 2024

Le secrétaire de séance : Guillaume GAUTHIER